

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 209

présenté par

Mme Le Callennec, M. Cinieri, Mme Dalloz, M. Dhuicq, M. Foulon, M. Fromion, Mme Genevard,  
Mme Grosskost, M. Herth, M. Hetzel, M. Le Mèner, M. Le Ray, M. Morel-A-L'Huissier,  
Mme Nachury, M. Perrut, M. Sermier, M. Straumann, M. Tardy et M. Vitel

-----

**ARTICLE 13**

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 21 supprimer les mots :

« , notamment l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa mentionne spécifiquement l'AFPA sans faire spécifiquement référence aux autres organismes. Cet amendement vise donc à supprimer la mention faisant référence à l'AFPA.